



Conseil municipal du 29 septembre 2016

Compte rendu

Conseil municipal

1-Election d'une nouvelle maire adjointe : Yolande de Ternay

Absorbés par des contraintes familiales et professionnelles importantes, Sterenn Ropars et Laurent Thépaut ont demandé à renoncer à leurs mandats respectifs de maires adjoints, tout en restant membres du Conseil municipal. Yolande de Ternay, est élue au poste de maire-adjointe, et animera une Commission "Population", qui aura notamment en charge la jeunesse (scolaire, périscolaire, garderies, centres aérés), et la cohésion sociale. Le nombre de maires adjoints passe donc de six à cinq

Bernadette Auffret, qui conserve les sports et le CCAS, sera désormais chargée des Finances, secondée en, cela par Laurent Thépaut, Conseiller délégué aux Finances.

Sophie Hérault, Conseillère déléguée, représentera désormais le Conseil municipal au Conseil des écoles.

SDEF

Le Conseil municipal a approuvé, à la majorité (5 abstentions), la proposition du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) pour le remplacement de 28 lanternes type 125 W BF par des lanternes iridium 10 de 100 W SHP dans les secteurs du Moulin vert et de Kergollot. La part communale s'élèvera à 8 206 €.

Les membres de l'assemblée ont également pris connaissance du rapport annuel d'activité 2015 du SDEF comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales devant leur être communiqué.

Morlaix Communauté : rapport du SPANC

De la même façon, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est disponible en mairie.

Finances

1-Décision modificative n°1 : budget de la Commune

Les charges à caractère général s'avérant plus élevées que sur l'exercice 2015, le Conseil municipal a décidé, à la majorité (5 abstentions) de réajuster les dépenses et les recettes du budget primitif de la Commune, en section de fonctionnement, pour un montant de 40 000 €.

La hausse des charges s'explique notamment par des travaux réalisés en régie, ainsi que par la mise en place de contrôles de sécurité (salles, aires de jeux....) et de la maintenance informatique.

2-Créances non recouvrées du budget de la commune : admission en non valeur

Le comptable du Trésor public expose qu'il n'a pu recouvrer certaines créances dont il fournit le détail et demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 6 375 €.

Il s'agit de créances (loyers, factures de cantine et de garderie) de 2008 à 2014 et non recouvrées en raison, notamment, de l'impossibilité de retrouver les débiteurs ou de leur l'insolvabilité.

3-Subventions aux associations

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 40 € à l'association Country Spirit Club et de 175 € à Eol (association des résidents de l'Argoat) au titre de l'année 2016.

Petit Patrimoine : demandes de subventions au titre du contrat de territoire

Le Conseil municipal a autorisé (unanimité) le maire à solliciter des subventions au titre de contrat de territoire pour le « petit Patrimoine ».

Les dossiers présentés concerneront la rénovation ou la préservation du Patrimoine religieux non protégé (église, chapelle ...) et la rénovation de la « maison Laizet ».

Demandes de subventions au titre de la DETR

Trois projets de la Commune sont éligibles à des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il s'agit du désenclavement du bourg (Aménagement de voirie et création d'une piste cyclable entre Saint Eutrope et Kerivoas), la Maison pour Tous (ancienne mairie) et la zone de rencontre (réfection de la voirie du centre bourg).

A l'unanimité, le maire a été autorisé à solliciter les subventions au titre de la DETR pour les projets présentés.

Frelons asiatiques : ajustement du dispositif

Compte tenu des demandes reçues en mairie et en cohérence avec le dispositif mis en place par Morlaix Communauté, la commune continuera de rembourser le reste à charge des Plougonvenois qui demanderont à Souris 7 de détruire les nids de frelons, aux conditions précédemment fixées (contrôle préalable par les services techniques, etc.) : unanimité.

Finistère Ingénierie Assistance (FIA) : adhésion de la Commune

Le Conseil a décidé, à l'unanimité d'adhérer à Finistère Ingénierie Assistance (FIA). Il s'agit d'un établissement public administratif qui propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle. Il peut accompagner les collectivités pour formaliser leurs projets complexes jusqu'à la commande publique, et proposer à ses adhérents de l'assistance ponctuelle dans le suivi de la maîtrise d'œuvre. Le coût annuel est estimé à 0,50 € par habitant DGF pour les Communes soit 1 685.50 €. Pour Plougonven sur la base de 3 371 habitants au 1^{er} janvier 2016. Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à FIA pour l'année 2017.

Questions diverses

– Répertoire des bâtiments d'intérêt architectural et Patrimonial

Dans le cadre du PLU, il convient de répertorier les bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial en zone rurale qui pourraient changer de destination et devenir des habitations. En raison de l'étendue de la commune, trois groupes de travail doivent être constitués, du nord au sud. Les élus sont invités à s'y inscrire.